

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962.

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1961.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour  
1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

ARMÉES

III. — Section Guerre.

Par M. Pierre MÉTAYER,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Sliman Belhabich, Ahmed Bentchicou, Jean Berthoin, le Général Antoine Béhouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Gaston Defferre, Roger Duchet, Claude Dumont, Edgar Faure, le Général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassier-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Ali Merred, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Labidi Neddaf, François de Nicolay, Henri Parisot, Jean Périquier, le Général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 42), 1498 et ln-8° 331.

Sénat : 52 et 53 (tome III, annexe 35) (1961-1962).

## Caractères généraux du budget de 1962.

Le projet de budget pour 1962 a été établi en fonction des impératifs suivants :

*Poursuite en Algérie* de l'effort en vue du maintien de nos forces à un niveau compatible avec leurs missions de maintien de l'ordre :

- en dépit de certains aménagements d'effectifs ;
- compte tenu de la nécessité de rénovation progressive d'un matériel parvenu à la limite d'usure.

*Poursuite de la modernisation* du « Corps de bataille », par rééquipement en matériels modernes définis dans la loi-programme, d'abord des F. F. A., puis de la couverture extérieure.

Dans cette conjoncture, il semble bien que les dépenses très importantes de fonctionnement et de personnel, sans doute actuellement incompressibles, ne permettent pas dans le volume des crédits accordés aux Armées d'accentuer et d'accélérer l'indispensable effort de modernisation des matériels.

Les demandes de crédit présentées s'élèvent à :

Pour les dépenses ordinaires :

Titres III et IV..... 5.281 millions de N. F.

Pour les dépenses d'équipement :

Titre V..... 1.728 — —

soit au total..... 7.009 — —

La comparaison des budgets de l'Armée de Terre de 1961 et 1962 donne lieu aux observations suivantes :

Dans un budget total de 17.272 millions de nouveaux francs, la part de l'Armée de terre représente 40,5 %, contre 40,8 % en 1961 (40,9 % en 1960). Pourcentage pratiquement inchangé en dépit de cette légère diminution d'année en année.

Par rapport au budget de 1961, de 6.903 millions de nouveaux francs, le budget 1962 présente une augmentation de 107 millions de nouveaux francs :

Soit au titre des dépenses ordinaires ..... + 144 millions de NF.

Au titre des dépenses d'équipement (Titre V) ..... — 37 — —

Les dépenses de fonctionnement ne cessent de s'accroître et l'ensemble des Titres III et IV représentent 75 % des dépenses de l'Armée de Terre.

Cependant, la diminution des dépenses en capital semble devoir être compensée en cours d'année par le jeu des collectifs et des reports, le volume de ces derniers d'ailleurs devant décroître jusqu'à une proportion normale de 5 % à la fin de 1962, au lieu du pourcentage trois fois plus élevé de 1960.

### TITRES III ET IV

On observe au titre *des services votés* une augmentation de 140,5 millions de nouveaux francs, sur lesquels les mesures d'amélioration des traitements et indemnités se montent à 110 millions de nouveaux francs.

Dans l'étude des *mesures nouvelles*, d'une part, des accroissements de crédits pour la revalorisation de la condition militaire, l'entretien des matériels parvenus en Algérie à limite d'usure, la formation aux U. S. A. des spécialistes sur engins Hawk, l'amélioration de la dotation des masses des corps de troupe, les hausses de salaires, d'autre part, les diminutions d'effectifs prévues pour 1962 en incidence de la réduction de la durée du service, la compression de la consommation de carburants, certains transferts et économies, portent à 16 millions de nouveaux francs la dotation des Mesures nouvelles.

#### A. — Personnels militaires.

##### Effectifs.

Sur l'hypothèse d'une réduction à 26 mois 10 jours de la durée du service en 1962, on table sur un effectif de l'Armée de

Terre se chiffrant à 665.500 hommes, au lieu de 677.200 hommes en 1961, soit une diminution de 11.700.

Les incorporations doivent s'élever à :

206.000 F. S. E., plus 3.000 pour servir Outre-Mer ;

4.250 originaires des Départements d'Outre-Mer ;

21.900 F. S. N. A.,

soit globalement 335.000 hommes environ.

Sur ces données, l'effectif des personnels *instruits stationnés en Algérie* et au Sahara pourra être entretenu à 360.000 hommes budgétaires moyens.

D'une façon générale, les effectifs affectés en Algérie subissent une légère diminution au profit de la Métropole, en complément de la force de couverture, et consécutive au transfert des 7<sup>e</sup> D. L. B. et 11<sup>e</sup> D. L. I.

La suppression de 15.000 postes de harkis ne semble pas devoir présenter d'incidence déterminante sur le nombre de ces supplétifs effectivement en service, du fait de la fluidité caractérisant jusqu'à présent l'effectif réalisé. La mise en vigueur du statut doit donner une stabilité à l'effectif des harkis.

Les créations réalisées et à réaliser dans le courant de 1962 des 14 escadrons de gendarmerie mobile viendront d'ailleurs, dans le domaine du maintien de l'ordre, compenser dans une certaine mesure les prélèvements plus haut mentionnés.

### Troupe.

Les problèmes posés par la troupe concernent le prêt et le soutien des familles lorsque l'homme est sous les drapeaux, la préparation de sa réadaptation à son retour dans la vie civile, l'aide à lui apporter dans les premiers temps de ce retour.

*Prêt.* — Est resté inchangé, à 30 anciens francs, depuis avril 1952. Son taux, pour être décent, ne saurait être porté à moins de 1 NF par jour.

Conjointement, l'amélioration des allocations aux soutiens de famille présente un réel caractère d'urgence.

*L'information professionnelle* des libérables est à rechercher dans la coordination plus poussée de l'action du service social

militaire et des services des Ministères du Travail et de l'Education nationale.

*Une prime de démobilisation* devrait être attribuée en sus du reliquat du prêt pour permettre au jeune démobilisé d'attendre ses premières ressources, en même temps que son inscription au chômage, en cas de retard dans l'embauche, devrait être facilitée.

### Cadres.

Le problème des cadres est dominé par le *déficit croissant en sous-officiers A. D. L.* Le projet de revalorisation des indices tel qu'il est présenté, excluant pratiquement des mesures « d'amélioration de la condition militaire » les sous-officiers les plus anciens et les plus qualifiés, et le caractère dégressif donné à la surprime instituée récemment, le 23 octobre 1961, et de 420 NF annuels avant 5 ans de service, 270 NF entre 5 et 7 ans, et rien après 7 ans, ne porteront pas remède à un malaise qui trouve ses racines dans une injustice matérielle inacceptable. Le moral de ces cadres en est affecté et risque de mettre en cause la valeur du futur corps de bataille modernisé.

En ce qui concerne le *corps des officiers*, c'est le vieillissement des cadres subalternes, notamment des capitaines, dont en Algérie la moyenne d'âge est de 42 ans, qui constitue, entre autres, un des problèmes dont la solution présente le plus d'urgence.

L'institution du cadre spécial, si son application ne se fait pas trop attendre, est de nature à porter remède dans une certaine mesure aux lenteurs de l'avancement.

On sait qu'en 5 ans et par paliers égaux doivent être convertis 1.394 postes de lieutenants en postes d'officiers de grades supérieurs, jusqu'à colonel.

Pour débiter, la tranche de 1962 reconvertit 284 postes de lieutenants.

Il faut noter aussi une mesure augmentant de 14 unités les effectifs des ingénieurs de fabrications d'armements, pour faire face aux nécessités du développement des fabrications « classiques » et atomiques.

### B. — *Personnels civils.*

Il n'y a rien de particulier à noter en ce qui concerne les personnels civils, sinon des hausses légères dans les crédits affectés aux traitements et salaires ouvriers, qui restent bien au-dessous de ceux pratiqués dans le secteur privé.

### C. — *Entretien des personnels.*

L'augmentation de crédits de 3 millions de nouveaux francs n'a permis que le relèvement du taux de la prime de la masse des dépenses diverses et d'instruction.

Il serait indispensable d'obtenir le relèvement des allocations de chauffage pour la Métropole, que l'on a dû réserver en totalité à l'Algérie.

Les conditions précaires d'installation des grandes unités relevées d'Algérie risquent de mettre brutalement en lumière l'insuffisance des crédits de ce chapitre.

La rubrique des crédits destinés à l'*instruction* se borne dans l'ensemble à reconduire les crédits de 1961 à l'exception du crédit de 11 millions de nouveaux francs dégagé pour l'instruction des spécialistes sur engins « Hawk ». Il n'est pas tenu compte des allègements ou besoins nouveaux entraînés par la présence en Métropole des unités relevées d'A. F. N.

### D. — *Fonctionnement et entretien des matériels.*

Le crédit de 431 millions de nouveaux francs, bien qu'en augmentation de 20,7 millions de NF sur 1961, n'est pas suffisant pour permettre de pallier les hausses de prix et assumer la rénovation d'un matériel roulant qui, en Algérie, présente un état d'usure avancé. La nécessité de satisfaire les besoins les plus urgents, notamment en camions, ne permet d'escompter aucune réduction du parc en attente, sacrifiant ainsi le complètement au moins en matériel rénové des dotations des unités à mobiliser par la gendarmerie.

L'*entretien des immeubles* nécessitera, d'autre part, du fait de l'installation en Métropole des divisions relevées d'A. F. N. des dépenses importantes qui ne pourront être assurées par les crédits prévus.

*Carburants.* — On ne peut encore être certain que le plafonnement imposé permette de satisfaire les besoins de l'Algérie autrement qu'au détriment de ceux de la Métropole. Seule la Guerre subit en effet une amputation de 4 millions de nouveaux francs par rapport à l'allocation votée en 1961, alors que les allocations de la Marine et de l'Air sont augmentées.

## TITRE V

Il s'agit sur les crédits inscrits à ce titre :

- d'assurer le soutien prioritaire de l'Algérie ;
- de hâter la modernisation des F. F. A. ;
- de reconstituer la dotation de la majorité des unités à mobiliser par la gendarmerie.

Or, simultanément, s'imposerait l'équipement des unités à mettre sur pied de mobilisation, en particulier celui du corps de bataille. Dans les limites étroites du plafond global imparti, le maximum de crédits a donc été affecté aux fabrications d'armements.

Pour 1962, l'échéancier envisageait :

- au titre de la loi de programme proprement dite, 753 millions de nouveaux francs ;
- au titre du programme complémentaire, 1.538 millions de nouveaux francs.

Les deux millions supplémentaires inscrits (1540) sont dus aux dépenses de matériels entraînées par la création des escadrons de gendarmerie.

Le fléchissement apparent des crédits de paiement doit être compensé par les crédits de report dont la consommation, due à la mise en route maintenant réalisée des chaînes, doit assurer, comme il a été déjà dit, le retour à la normale en fin 1962.

Dans ces limites, et compte tenu des insuffisances déjà notées, l'échéancier de la loi-programme est rempli par l'exécution normale des commandes d'armements :

- AMX 12 hommes ;
- AML Panhard et Levassor ;
- Camions Simca 4×4 ;
- Camions Berliet « Gazelle » ;

Camionnettes Renault 4×4 ;

Camionnettes Unimog ;

Jeep Willys Hotchkiss,

compte tenu de ce que les matériels non encore fabriqués en raison du retard apporté à leur définition ont été remplacés provisoirement par des matériels de même valeur.

Les crédits supplémentaires accordés par le vote du collectif par le Parlement ont permis de :

— renforcer les chaînes de V. I. T. ;

— lancer la fabrication des AMX poseurs de ponts, d'engins Gillois, de munitions et divers moyens spéciaux.

En résumé, un effort très important a été mené pour la modernisation des divisions prévues en première urgence.

En ce qui concerne les divisions relevées d'A. F. N. à équiper en seconde urgence, dans la nécessité d'attendre la réalisation du volume correspondant de matériels modernes, il a fallu assurer leur rééquipement à l'aide de matériels anciens rénovés.

*Casernements.* — Les implantations d'unités dans l'Est nécessitent pour la remise en état des casernements l'ouverture de crédits demandés dans un deuxième collectif 1961, qui n'est pas encore présenté ; c'est la preuve d'une préparation imparfaite et trop rapide du budget qui nous est soumis.

#### Ecoles et camps.

La Commission s'est émue des bruits concernant l'abandon de l'école de Saint-Maixent. Elle voudrait que le Gouvernement définisse une politique aussi bien des écoles que des camps et que leur emplacement soit définitif tant pour des raisons économiques que pour des raisons morales.

#### Conclusion.

A l'issue de cette étude succincte, il faut bien s'interroger sur la valeur de l'instrument, en fonction des tâches susceptibles d'impliquer son emploi.

Nous connaissons le processus de reconversion déjà partiellement réalisé en ce qui concerne les F. F. A., et plus récemment

entrepris en ce qui concerne les deux divisions appelées d'Afrique du Nord, en renforcement de la couverture. Mais, que les circonstances rendent possible ou nécessaire le transfert d'Afrique du Nord sur le théâtre européen de nouvelles grandes unités, et que la conjoncture le permette, quels services pourrait-on attendre de troupes actuellement pourvues d'une organisation et d'un équipement, au reste périmé et usé, conçus et plus ou moins bien adaptés au seul maintien de l'ordre et à la contre-guerilla ?

Conférer, ce qui devra être entrepris dans le cadre du Plan à long terme, à ces divisions d'une infanterie entraînée et aguerrie, la puissance de combat voulue exige un effort de modernisation de leurs structures et un complet rééquipement qui devra être poursuivi sur plusieurs années.

Tant en raison du caractère accéléré de l'évolution technique que de l'incertitude de certains facteurs déterminant l'établissement des programmes, en raison aussi des difficultés éprouvées à dégager au travers des projets déposés la doctrine du Gouvernement, votre commission estime qu'il y aurait lieu de prendre connaissance de cette doctrine et de ses incidences sur l'avenir militaire du pays à l'occasion d'un grand débat qui associerait le Parlement à l'œuvre entreprise et au cours duquel seraient définies les missions de l'armée et les moyens d'en assurer l'exécution.

Elle vous propose en adoptant les crédits de la Section Guerre de demander au Gouvernement d'instituer rapidement ce débat nécessaire.